



Syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle

Siège social :

7, rue Saint-Charles
72000 LE MANS

Téléphone : 02 43 84 67 23

Télécopie : 02 43 50 35 90

Courriel : contact@siderm.org

Site internet : www.siderm.org

REUNION DU COMITE SYNDICAL VENDREDI 23 MARS 2018

* * * *

COMPTE-RENDU

* * * *

DEPARTEMENT DE LA SARTHE



SYNDICAT MIXTE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION MANCELLE



Le vingt-trois mars deux mille dix huit, à dix heures, le Comité Syndical, après convocation légale du seize mars deux mille dix huit, s'est réuni à la Salle Pierre Richefeu à Ecommoy, sous la présidence de Monsieur Joël GEORGES.

Les communes étaient représentées comme suit :

- CHANGÉ - M. GEORGES Joël – Délégué titulaire
- CHANGÉ - Mme SIMON Claudette – Déléguée suppléante
- ECOMMOY - M. GOUHIER Sébastien – Délégué titulaire
- ECOMMOY - M. BOULAY Patrick – Délégué titulaire
- ECOMMOY - M. CHEVALIER Gérald – Délégué suppléant
- MONCÉ EN BELIN..... - M. FILLATRE Alain – Délégué titulaire
- SAINT GERVAIS EN BELIN - M. LECOMTE Bruno – Délégué titulaire
- SAINT OUEN EN BELIN - M. PANNIER Olivier – Délégué titulaire
- SAINT PAVACE..... - M. COUSIN Philippe – Délégué titulaire
- SAVIGNÉ L'ÉVÊQUE - M. RETIF Olivier – Délégué titulaire
- TÉLOCHÉ - M. LAMBERT Gérard – Délégué titulaire
- TÉLOCHÉ - M. ALLAIS Serge – Délégué titulaire
- VAL DE SARTHE - M. TRIDEAU Loïc – Délégué suppléant
- VAL DE SARTHE - M. PERREUX Pascal – Délégué titulaire
- VAL DE SARTHE - M. OLIVIER Patrice – Délégué titulaire
- VAL DE SARTHE - M. JOUANNEAU René – Délégué suppléant
- VAL DE SARTHE - M. HUBERT Lionel – Délégué titulaire
- VAL DE SARTHE - M. GARNIER François – Délégué suppléant
- VAL DE SARTHE - M. AVIGNON Jean-Yves – Délégué suppléant
- VAL DE SARTHE - M. FIMIEZ Miguel – Délégué titulaire
- RECETTE MUNICIPALE - M. LAMY Roland

Absents excusés :

- M. FROGER Michel- Commune de BRETTE LES PINS
- M. HUMEAU Michel- Commune de CHANGÉ
- Mme BENYAKHOU Viviane.....- Commune de CHANGÉ
- M. PRUNIER Jean-Luc- Commune de LAIGNÉ EN BELIN
- M. SECHET Yves.....- Commune de NEUVILLE SUR SARTHE
- M. BARBEAU Christian- Commune de SAINT GERVAIS EN BELIN
- M. POUSSE Alain- Commune de SAINT OUEN EN BELIN
- M. NOEL Jean-Marie.....- Commune de SAVIGNÉ L'ÉVÊQUE
- M. GANDON Philippe- VAL DE SARTHE
- M. CORVAISIER Patrick.....- VAL DE SARTHE
- M. CAVAILLES Olivier.....- VAL DE SARTHE
- M. MADIOT Olivier- VAL DE SARTHE
- M. DEROO Michel- VAL DE SARTHE
- Mme LE DREAU Sylvie- VAL DE SARTHE
- Mme RUAUX Marine- AGENCE DE BASSIN LOIRE BRETAGNE
- Mme PAPIN Sandrine.....- A.R.S
- M. TROTTIER Morgan- D.D.T

Désignation d'un Secrétaire de séance :

- M. FIMIEZ Miguel est nommé Secrétaire de séance.

Monsieur Joël GEORGES, Président, ouvre la séance et remercie les délégués de leur présence. Il énonce la liste des absents excusés et remarque qu'il y a beaucoup d'absents. De moins en moins de délégués viennent au Comité Syndical, il lui semble que les délégués étaient plus présents quand ça allait mal.

Monsieur François GARNIER fait remarquer qu'il y a des délégués qui travaillent et que ce n'est pas toujours facile d'être présent le matin en semaine. **Monsieur Joël GEORGES** précise qu'il faut mobiliser les suppléants.

Monsieur Joël GEORGES remercie **Monsieur Sébastien GOUHIER, Maire de la commune d'Ecommoy**, pour son accueil et lui donne la parole.

Monsieur Sébastien GOUHIER présente la salle de réunion qui est l'ancienne mairie Pierre Richefeu de 1983. Ecommoy est une commune de 4748 habitants qui s'est développée tranquillement, 7% d'habitants en plus depuis 10 ans, chef-lieu du canton, canton rural le plus peuplé de la Sarthe. Le nom de la commune vient du nom d'un noble romain du 2^{ème} siècle. Ecommoy est une ville très commerçante et artisanale, avec l'arrivée du train en 1956, renaissance précoce dans le maine, de belles demeures du 15^{ème} siècle, le château de fontenailles, les centres commerciaux, la maison médicale privée. Ecommoy est dynamique avec une école, un collège public de 600 élèves pourvu d'une accessibilité par ascenseur, une école de musique intercommunale, 50 associations, un club de gym, un complexe sportif, une piscine intercommunale, un club de football labellisé et un hippodrome (8 courses hippiques par an). Ses atouts sont l'échangeur autoroutier avec la zone économique au sud, la zone commerciale au nord et le tourisme avec le Pays du Mans. L'urbanisation de la commune par un quartier durable autour d'une zone humide est prévue.

Monsieur Joël GEORGES remercie **Monsieur Roland LAMY** de sa présence.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
COMITÉ SYNDICAL DU 13 FÉVRIER 2018

Monsieur Joël GEORGES demande s'il y a des questions et des observations.

Le compte rendu n'apportant aucune observation, il est alors adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
ET LE BUREAU SYNDICAL

LE PRÉSIDENT

➤ Passation des marchés publics/Accords cadres :

Référence du Marché/Accord Cadre	Objet	Titulaire	Commune
17-257-2	Accord Cadre 86 ^{ème} Tranche Rue de Voivres à Spay	STURNO	SPAY

LE BUREAU SYNDICAL

- Dégrèvements,
- Conventions de vente d'eau :
 - ✓ SIAEP de Brette les Pins – Saint Mars d'Outillé,
 - ✓ SIAEP de la région de Mayet.
- Contrat de maintenance des usines d'Ecommoy.

BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur COUSIN Philippe, 2^{ème} Vice-président chargé de l'Administration Générale, du Personnel, du Budget et des Relations avec les usagers, présente le budget élaboré par le Bureau Syndical qui a été communiqué à tous les délégués.

Le niveau de vote proposé dans ce projet est le chapitre pour la section d'exploitation et d'investissement.

- SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
chapitre 011	Charges à caractère général	1.430.874,80
chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	871.715,00
chapitre 014	Atténuations de produits	521.400,00
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	114.268,00
chapitre 66	Charges financières	325.161,00
chapitre 67	Charges exceptionnelles	1.288.531,35
chapitre 022	Dépenses imprévues	100.000,00
chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1.560.055,37
chapitre 042	Opération d'ordre de transferts entre sections	912.950,00
	Total des dépenses de fonctionnement	7.124.955,52

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
chapitre 013	Atténuations de charges	15.000,00
chapitre 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	4.209.889,86
chapitre 75	Autres produits de gestion courante	900,00
chapitre 77	Produits exceptionnels	130.000,00
chapitre 78	Reprise sur provisions	660.000,00
chapitre 042	Opération d'ordre de transferts entre sections	327.604,95
	Total des recettes de fonctionnement	7.124.955,52

- SECTION D'INVESTISSEMENT -
DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
Op. Equip.	Opérations d'équipement	4.053.499,36
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	320.150,72
chapitre 020	Dépenses imprévues	417.833,19
chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	327.604,95
	Total des dépenses d'investissement	5.119.088,22

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	TOTAL
chapitre 13	Subventions d'investissement	150.000,00
chapitre 10	Dotations	664.362,04
chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	1.560.055,37
chapitre 040	Opération. d'ordre de transferts entre sections	912.950,00
	Total des recettes d'investissement	5.119.088,22

Vision synthétique du budget 2018

	BP 2017	CA 2017	BP 2018
70 Ventes	10 992 647,50	10 881 970,70	4 209 889,86
75 Produits de gestion courante	5,00	2,77	900,00
77 Produits exceptionnels	30 000,00	40 058,70	130 000,00
78 Reprise sur provisions			660 000,00
013 Atténuation de charges	26 000,00	32 504,79	15 000,00
RECETTES RELLES	11 048 652,50	10 954 536,96	5 015 789,86
RECETTES D'ORDRE	770 200,00	769 946,02	327 604,95
Résultat d'exploitation N-1 reporté (002)	385 260,99	385 260,99	1 781 560,71
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	12 204 113,49	12 109 743,97	7 124 955,52
011 Charges d'exploitation	4 695 355,00	4 206 858,06	1 430 874,80
012 Charges de personnel	1 508 400,00	1 447 793,05	871 715,00
014 Atténuation de produits	1 410 000,00	1 239 108,00	521 400,00
65 Autres charges d'exploitation	142 511,06	137 574,78	114 268,00
66 Charges financières	759 010,00	684 137,46	325 161,00
67 Charges exceptionnelles	214 500,00	103 397,18	1 288 531,35
6815 Dotation aux Provisions	150 000,00	150 000,00	-
DEPENSES REELLES	8 879 776,06	7 968 868,53	4 551 950,15
DEPENSES D'ORDRE	1 966 420,00	1 965 114,50	912 950,00
022 Dépenses imprévues	224 385,43	-	100 000,00
023 Virement à la section	1 135 532,00	-	1 560 055,37
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	12 206 113,49	9 933 983,03	7 124 955,52
Résultat d'exploitation (y compris résultat reporté n-1)	- 2 000,00	2 175 760,94	-
Dépenses d'équipement	4 494 856,19	1 821 447,14	4 053 499,36
16 Remboursement du capital des emprunts	1 205 060,00	1 203 279,49	320 150,72
Dépenses d'ordre	770 200,00	769 946,02	327 604,95
Dépenses imprévues	36 692,00	-	417 833,19
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 506 808,19	3 794 672,65	5 119 088,22
Subventions	80 000,00	30 000,00	150 000,00
Dotations	1 536 449,98	1 536 449,98	664 362,04
Emprunts nouveaux			
Autres recettes d'investissement	30 000,00	4 110,00	-
Recettes d'ordre	1 966 420,00	1 965 114,50	912 950,00
021 Virement de la section	1 135 532,00	-	1 560 055,37
Résultat d'investissement N-1 reporté (001)	1 758 406,21	1 758 406,21	1 831 720,81
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 506 808,19	5 294 080,69	5 119 088,22
Résultat de l'exercice	- 2 000,00	3 675 168,98	- 0,00

Vision détaillée du budget 2018

Recettes d'exploitation

	BP 2017	CA 2017	BP 2018
70 Ventes	10 992 647,50	10 881 970,70	4 209 889,86
70111 Vente d'eau	6 139 633,50	6 271 234,77	2 464 368,00
701241 RPD	1 410 000,00	1 410 487,73	521 400,00
70128 Autres taxes et redevances (redevance prélèvement	248 630,00	253 138,47	117 008,55
703 Vente de produits résiduels	-	151,00	-
704 Travaux	750 000,00	497 037,86	250 000,00
7064 Location de compteurs	2 286 984,00	2 282 711,29	799 925,81
70680 Pose dépose compteur	16 000,00	18 263,38	7 200,00
70681 Mise en conformité	3 500,00	580,00	1 575,00
70682 Rémunération contrat d'étude	20 000,00	53 300,45	9 000,00
70683 Rémunération AE et CUM pour facturation redevan	15 000,00	15 331,30	15 000,00
70684 Prestations facturées marché d'entretien	30 000,00	3 101,00	13 500,00
7083 Locations diverses	18 000,00	18 134,82	-
7087 Remboursement de frais	54 900,00	58 498,63	10 912,50
75 Produits de gestion courante	5,00	2,77	900,00
7588 Autres	5,00	2,77	900,00
77 Produits exceptionnels	30 000,00	40 058,70	130 000,00
7714 Recouvrement sur créances admises en non-valeur	2 000,00	2 843,48	
7718 Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	3 000,00	3 569,88	
773 Mandats annulés	2 000,00	-	
778 Autres produits exceptionnels	23 000,00	33 645,34	10 000,00
778 Autres produits exceptionnels			120 000,00
78 Reprise sur provisions			660 000,00
013 Atténuation de charges	26 000,00	32 504,79	15 000,00
64198 Autres remboursements	26 000,00	32 504,79	15 000,00
RECETTES RELLES	11 048 652,50	10 954 536,96	5 015 789,86
777 QP de subventions reprises au résultat	770 200,00	769 946,02	327 604,95
7811 Reprises sur dotation	-	-	-
RECETTES D'ORDRE	770 200,00	769 946,02	327 604,95
Résultat d'exploitation N-1 reporté (002)	385 260,99	385 260,99	1 781 560,71
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	12 204 113,49	12 109 743,97	7 124 955,52

Dépenses d'exploitation

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	
011 Charges d'exploitation	4 695 355,00	4 206 858,06	1 430 874,80	
605 Achats d'eau	2 299 605,00	2 200 725,71	250 000,00	
6061 Fournitures non stockables (eau, energie)	156 920,00	155 239,61	128 600,00	
6062 Produits de traitement	1 500,00	354,35	630,00	
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	16 500,00	14 011,92	6 000,00	
6064 Fournitures administratives	33 000,00	18 735,44	9 040,00	
6066 Carburants	19 000,00	18 227,84	10 000,00	
6068 Autres matières et fournitures	25 000,00	16 443,47	6 300,00	
6132 Locations immobilières	145 000,00	131 421,36	50 000,00	
6135 Locations mobilières	45 000,00	29 382,78	17 000,00	
6137 Redevances, droits de passage et servitudes diverses	250,00	190,58	250,00	
614 Charges locatives de copropriété	15 000,00	7 772,49	6 300,00	
61521 Entretien et réparations bâtiments publics	368 000,00	344 726,78	232 000,00	
61523 Entretien et réparations réseaux	700 000,00	625 936,81	294 000,00	
61528 Entretien et réparations autres biens immobiliers	120 000,00	32 324,37	21 600,00	
61551 Matériel roulant	33 000,00	31 764,52	10 000,00	
61558 Autres biens mobiliers	5 000,00	-	1 000,00	
6156 Maintenance	114 000,00	70 230,38	50 000,00	
6161 Multirisques	22 000,00	20 043,56	27 100,00	
6168 Autres	10 000,00	9 741,67	5 300,00	
618 Divers	52 000,00	37 705,01	23 700,00	
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 750,00	1 592,76	1 600,00	
6226 Honoraires	35 000,00	34 900,00	25 000,00	
6227 Frais d'acte et de contentieux	5 000,00	4 890,82	4 000,00	
6228 Divers	42 000,00	26 156,65	30 000,00	
6231 Annonces et insertions	10 500,00	6 667,73	2 300,00	
6238 Divers	2 000,00	-	840,00	
6251 Voyages et déplacements	500,00	-	210,00	
6255 Frais de déménagement	-	-	20 000,00	
6256 Missions	10 000,00	824,87	3 000,00	
6257 Réceptions	2 000,00	1 490,71	640,00	
6261 Frais d'affranchissement	72 500,00	66 699,69	26 000,00	
6262 Frais de télécommunications	41 200,00	13 931,00	23 360,00	
627 Services bancaires et assimilés	11 000,00	6 046,77	5 440,00	
6283 Frais de nettoyage des locaux	22 500,00	16 480,21	12 656,25	
63512 Taxes foncières	10 000,00	8 186,52	10 000,00	
6371 Redevance versée aux agences de l'eau au titre des	248 630,00	254 011,68	117 008,55	
012 Charges de personnel	1 508 400,00	1 447 793,05	871 715,00	
6331 Versement de transport	14 750,00	14 378,87	8 400,00	
6332 Cotisations versées au F.N.A.L.	3 750,00	3 594,94	2 140,00	
6336 Cotisations au centre national et aux centres de ges	13 300,00	13 442,42	7 895,00	
6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur ré	2 250,00	2 157,72	1 280,00	
6411 Salaires, appointements, commissions de base	1 037 000,00	1 001 498,45	597 000,00	
6412 Congés payés	8 400,00	4 617,52	3 750,00	
6451 Cotisations à l'URSSAF	134 100,00	129 407,23	69 200,00	
6453 Cotisations aux caisses de retraites	214 200,00	211 261,78	121 450,00	
6454 Cotisations aux ASSEDI	6 650,00	5 140,01	2 100,00	
6474 Versements aux autres œuvres sociales	55 000,00	55 000,00	31 000,00	
6475 Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	3 087,20	2 500,00	
648 Autres charges de personnel	15 000,00	4 206,91	25 000,00	
014 Atténuation de produits	1 410 000,00	1 239 108,00	521 400,00	
701249 Reversement RPD	1 410 000,00	1 239 108,00	521 400,00	
65 Autres charges d'exploitation	142 511,06	137 574,78	114 268,00	
6531 Indemnités	48 600,00	44 860,72	26 140,00	
6532 Frais de mission	2 000,00	557,76	840,00	
6533 - Cotisations de retraite	2 300,00	2 227,11	1 288,00	
6541 Créances admises en non-valeur	40 027,72	40 027,72	40 000,00	devenir des créances sur les communes de LMM (80 k€ sur 2 ou 3 ans)
6542 Créances éteintes	39 483,34	39 483,34	40 000,00	
658 Charges diverses de gestion courante	10 100,00	10 418,13	6 000,00	
66 Charges financières	759 010,00	684 137,46	325 161,00	
66111 Intérêts réglés à l'échéance	715 000,00	699 637,37	213 261,00	
66112 Intérêts - Rattachement des ICNE	15 100,00	17 116,10	267 456,47	contrepassation + ICNE conservés par le SIDERM
6615 Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeu	25 000,00	1 616,19	12 500,00	ligne de trésorerie conservée à 50%
6688 Autres charges financières	3 910,00	-	3 910,00	pénalité caisse d'épargne
6689 Autres charges financières	-	-	362 946,47	remboursement ICNE LMM
67 Charges exceptionnelles	214 500,00	103 397,18	1 288 531,35	
6711 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 000,00	-	320,00	
6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de ges	5 000,00	2 524,07	1 600,00	
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	145 000,00	74 531,05	75 000,00	enjeu pour annulation de factures sur les communes de LMM
67431 Dégrevements accordés	55 000,00	23 219,29	17 600,00	
67432 Charte solidarité	3 500,00	2 098,21	1 120,00	
67433 Participation suite aide CCAS	2 000,00	1 024,56	640,00	
67434 Action de coopération internationale	3 000,00	-	3 000,00	
678 Autres charges exceptionnelles	-	-	660 000,00	règlement litige
678 Autres charges exceptionnelles	-	-	529 251,35	partage résultat avec LMM (après accord sur convention de transfert)
6815 Dotation aux Provisions	150 000,00	150 000,00	-	
DEPENSES REELLES	8 879 776,06	7 968 868,53	4 551 950,15	
6688 Autres	2 190,00	2 184,08	2 200,00	pénalité futur emprunt LMM
6811 Dotation aux amortissements	1 964 230,00	1 962 930,42	910 750,00	y compris ecommoy (etat d'actif différent du 6811 sur CA 2017 provisoire)
DEPENSES D'ORDRE	1 966 420,00	1 965 114,50	912 950,00	
022 Dépenses imprévues	224 385,43	-	100 000,00	
023 Virement à la section	1 135 532,00	-	1 560 055,37	
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	12 206 113,49	9 933 983,03	7 124 955,52	

Dépenses d'investissement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	
Dépenses d'équipement	4 494 856,19	1 821 447,14	4 053 499,36	
2031 Frais d'études	117 985,00	77 685,00		
2051 Concessions et droits assimilé	107 028,80	10 903,00		
2154 Matériel industriel	10 000,00	1 543,50		
2181 Installations générales, agencements, aménagements	-	-		
2182 Matériel de transport	60 141,00	40 170,50		
2183 Matériel de bureau et Matériel informatique	35 099,20	19 705,80		
2184 Mobilier	5 000,00	-		
2313 Constructions	326 840,40	104 735,19		
2315 Installations, matériel et outillage techniques	3 644 824,36	1 481 825,57	180 000,00	Ecommoy
238 Avances et acomptes versés sur commandes d'immo	30 000,00	-		
Op d'équipement n°1007	52 977,43	1 470,16		
Op d'équipement n°1701			45 000,00	
Op d'équipement n°1702			500 000,00	
Op d'équipement n°1703			400 000,00	
Op d'équipement n°1802			300 000,00	
Op d'équipement n°9905	104 960,00	83 408,42	50 000,00	compteurs
1068 Transfert de résultat			364 729,28	partage résultat avec LMM (après accord sur convention de transfert)
Restes à réaliser			2 213 770,08	RAR
16 Remboursement du capital des emprunts	1 205 060,00	1 203 279,49	320 150,72	
1641 Emprunts en euro	1 010 000,00	1 008 220,36	125 091,59	
1681 Autres emprunts	195 060,00	195 059,13	195 059,13	1101- prêt à taux zero Agence de l'eau
Dépenses d'ordre	770 200,00	769 946,02	327 604,95	
Dépenses imprévues	36 692,00	-	417 833,19	BOUCLAGE
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 506 808,19	3 794 672,65	5 119 088,22	

Recettes d'investissement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018
Subventions	80 000,00	30 000,00	150 000,00
Restes à réaliser			50 000,00
Nouvelles inscriptions			100 000,00
Dotations	1 536 449,98	1 536 449,98	664 362,04
1064 Réserves réglementées	15 950,09	17 950,59	-
1068 Autres réserves	1 520 499,89	1 518 499,39	664 362,04
Emprunts nouveaux	30 000,00	4 110,00	-
Autres recettes d'investissement	30 000,00	4 110,00	-
238 Avances et acomptes versés sur commandes d'immo	30 000,00	-	
275 Dépôts et cautionnements versés	-	4 110,00	
Recettes d'ordre	1 966 420,00	1 965 114,50	912 950,00
021 Virement de la section	1 135 532,00	-	1 560 055,37
Résultat d'investissement N-1 reporté (001)	1 758 406,21	1 758 406,21	1 831 720,81
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 506 808,19	5 294 080,69	5 119 088,22

Affectation du résultat 2017

Le budget 2018 prévoit une affectation du résultat 2017 à l'investissement calculée comme suit :

	SIDERM		Ecommoy
1	Résultat d'investissement 2017	1 499 408,04	
2	RAR dépenses	2 213 770,08	
3	RAR recettes	50 000,00	
2-3-1	Affectation minimum au 1068	664 362,04	
			Les reports de résultats tiennent également compte des excédents d'Ecommoy :
			Résultat fonctionnement 2017 270 161,81
			Résultat investissement 2017 332 312,77

Partage du résultat 2017 avec LMM

Le protocole d'accord transactionnel prévoit que le partage des excédents se fera avec la clé de répartition 68,17% pour Le Mans Métropole et 31,83% pour le SMAEP au-delà d'une somme de 200 000 € qui restera au syndicat.

La ventilation fonctionnement/investissement a été réalisée au regard du poids du résultat de chacune des sections dans le résultat de clôture 2017 du syndicat.

Enjeux sur les restes à payer et restes à recouvrer

Si le partage des « excédents » se traduit par le partage du résultat comptable, alors il sera nécessaire de prévoir des régularisations entre le SIDERM et Le Mans Métropole pour tenir compte des décalages entre l'exécution comptable et le service fait.

Au 31/12/2017, les résultats « latents », c'est-à-dire les dépenses et recettes comptabilisées sur 2017 mais dont la traduction en trésorerie interviendra après la clôture des comptes 2017 sont les suivants :

	Au 31/12/2017
Restes à payer	2 156 245,13
<i>Fournisseurs</i>	<i>75 930,88</i>
<i>Fournisseurs - factures non parvenues</i>	<i>548 378,41</i>
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	<i>63 097,42</i>
<i>Opérations pour compte de tiers (dettes)</i>	<i>114 968,60</i>
<i>Autres dettes</i>	<i>361 860,76</i>
<i>Compte de régularisation</i>	<i>992 009,06</i>
Restes à recouvrer	6 459 067,00
<i>Clients - amiable</i>	<i>3 376 569,49</i>
<i>Clients - Contentieux</i>	<i>496 876,19</i>
<i>Clients - produits non encore facturés</i>	<i>2 315 778,52</i>
<i>Etat et autres collectivités publiques – Subventic</i>	<i>37,76</i>
<i>Autres créances d'exploitation (TVA)</i>	<i>188 827,96</i>
<i>Débiteurs divers - Amiable</i>	<i>1 366,80</i>
<i>Pénalités de renégociation de la dette</i>	<i>79 610,28</i>

Monsieur Philippe COUSIN rappelle le changement de périmètre depuis le 1^{er} janvier 2018 et passe la parole à **Monsieur Jean-Claude LANDAIS**.

Monsieur Jean-Claude LANDAIS explique qu'une reprise anticipée des résultats a été faite pour permettre d'anticiper le partage des excédents entre Le Mans Métropole et le SIDERM. La part SIDERM figure sur le budget 2018 ainsi que la commune d'Ecommoy. Pour les investissements, la tranche annuelle est essentiellement sur le SIDERM, on ouvre une tranche de travaux qui servira en 2019.

Monsieur Joël GEORGES précise qu'il s'agit d'un budget de transition intéressant. La sortie de Le Mans Métropole n'est pas favorable mais financièrement on s'en sort bien, mais il y a toujours des restes à réaliser. Le budget est assez confortable mais il faut attendre 2019 pour être encore plus confortable surtout si on élargit notre réseau.

Monsieur Sébastien GOUHIER s'interroge sur la loi qui interdit les coupures d'eau.

Monsieur Jean-Claude LANDAIS explique qu'il est possible de couper pour la non-accessibilité au compteur d'eau et de même pour les abonnés qui n'ont pas retourné leur contrat d'abonnement signé. On travaille beaucoup avec la FNCCR et la question a été abordée concernant les abonnés qui ne payent pas leurs factures d'eau. Nous ne pouvons ni couper l'eau, ni réduire la pression. On déplore que ces abonnés gaspillent l'eau du fait de ne pas la payer.

Monsieur Sébastien GOUHIER demande s'il y a une augmentation d'abonnés qui ne payent pas.

Monsieur Roland LAMY prend la parole et répond que oui malheureusement. Beaucoup trop d'abonnés ne payent pas. Ils sont bien informés de leurs droits ; s'ils ont des revenus que de prestations sociales, les factures d'eau ne sont pas prioritaires. Les abonnés sont aidés par les associations de

consommateurs et demandent à leur banque de ne pas autoriser la saisie sur leur compte. La seule solution serait le prélèvement mensuel.

Monsieur Jean-Claude LANDAIS ajoute qu'il est prévu de remplacer du logiciel de facturation et d'avoir une agence en ligne. A compter du mois de septembre, on pourra faire les factures mensuelles avec des relevés réels.

Monsieur Roland LAMY rappelle qu'il y a une très grosse attente de la part des abonnés pour le prélèvement mensuel. Le SIDERM aura une avance par rapport aux autres Syndicats car nous facturerons des relevés réels. Cela peut-être intéressant pour agrandir le Syndicat. Sur l'aspect financier, il y aura une entrée de Trésorerie régulière et une diminution des non valeur.

Monsieur François GARNIER s'interroge sur le coût par rapport au papier car il y aura des titres supplémentaires tous les mois.

Monsieur Roland LAMY précise que c'est une procédure dématérialisée donc pas de coût supplémentaire et un gain de productivité. Il y aura des flux administratifs et il faudra juste s'occuper des rejets de prélèvement.

Monsieur François GARNIER demande des précisions sur le coût de gestion de la mensualisation.

Monsieur Jean-Claude LANDAIS explique qu'en cas de mensualisation normale, la régularisation prend énormément de temps, ce qui n'est pas le cas avec la mensualisation basée sur des relevés réels.

Monsieur Bruno LECOMTE ajoute qu'il fallait arriver au bout de la mise en place de la télérelève, pour pouvoir mettre en place la mensualisation avec des relevés réels. Il ne reste plus qu'à équiper la commune d'Ecommoy. On va essayer de développer la communication.

Monsieur Patrice OLIVIER précise que tout le monde n'a pas les moyens informatiques nécessaires à cette mensualisation.

Monsieur Jean-Claude LANDAIS répond que si l'abonné n'adhère pas à la dématérialisation, il ne pourra pas bénéficier de mensualisation basée sur des relevés réels.

Monsieur Roland LAMY explique que l'on ne peut pas obliger les abonnés à passer à la dématérialisation. Sur Le Mans Métropole, environ 30% des abonnés ont adhéré à la mensualisation.

Après discussion, **Monsieur Philippe COUSIN** fait procéder au vote par chapitre.

Pour la section de fonctionnement :

19 votants
0 voix contre
19 voix pour
0 abstention

Pour la section d'investissement à l'exception de l'opération d'équipement qui fait l'objet d'un vote séparé :

19 votants
0 voix contre
19 voix pour
0 abstention

Le budget primitif 2018 est donc adopté à l'unanimité.

COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Philippe COUSIN indique que le Comité des Œuvres Sociales présente au titre de l'année 2018 une demande de subvention de 31 000 € (pour 18 actifs + 9 retraités).

Pour l'année 2017, la demande de subvention était de 55 000 € (pour 33 agents + 7 retraités).

Suite aux souhaits exprimés par des élus du SIDERM, contrôleurs de gestion lors de la réunion du 19 janvier 2018, il a été voté à l'unanimité une enveloppe de 31 000 € pour l'année 2018.

Il est demandé au Comité Syndical de donner son accord sur le versement de cette subvention.

**19 votants
0 voix contre
19 voix pour
0 abstention**

Accord à l'unanimité.

SIGNATURE DE LA CONVENTION

Monsieur Philippe COUSIN indique que la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 dispose : « [une] autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret -23.000 €-, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention accordée. »

Le montant de la Subvention demandée par le Comité des Œuvres Sociales du SIDERM est supérieur à ce seuil.

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

**19 votants
0 voix contre
19 voix pour
0 abstention**

Accord à l'unanimité.

Monsieur François GARNIER demande si le RIFSEEP a été mis en place pour le personnel.

Monsieur Jean-Claude LANDAIS répond par l'affirmative. Il précise toutefois qu'il est appliqué pour certaines catégories dont les grilles sont sorties statutairement. Par exemple, aucun texte ne prévoit à ce jour la mise en place du RIFSEEP pour les techniciens.

Monsieur Joël GEORGES excuse la Présidente du COS et précise qu'elle apprécie les échanges avec les élus.

BORDEREAU DES PRIX 2018

Monsieur Miguel FIMIEZ indique que le marché hors-programme a été attribué sur la période 2017-2018 à l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR INFRA SARTHE (GTIS).

Le bordereau des prix pour les usagers du Syndicat a été modifié pour l'année 2017 afin de tenir compte des prix pratiqués par cette entreprise tout en prenant en considération les frais généraux du Syndicat.

Le marché prévoyait une clause de révision des prix au 1er janvier 2018, basée sur l'évolution de l'index TP10a « canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux ». L'évolution des indices constituant la formule de révision implique une hausse des prix de 1,71 % qui sera appliqué à l'ensemble des devis et factures émis par le Syndicat pour l'année 2018.

Le bordereau des prix 2017 reste inchangé.

GRILLE TARIFAIRE : PRESTATIONS EN REGIE

Code	Désignation de la nature des travaux	Unité	Prix en €HT
61100	Pose ou dépose d'au moins 10 compteurs de calibre 15 mm à 40 mm sur une même opération et pour un maître d'ouvrage unique (non compris le déplacement); par compteur :	unité	20,00
62000	Fourniture de compteur neuf volumétrique :		
62001- calibre 15 mm	unité	69,00
62002- calibre 20 mm	unité	77,50
62004- calibre 40 mm	unité	182,20
62100	Fourniture de compteur neuf type Woltmann :		
62101- calibre 60 mm	unité	367,20
62102- calibre 80 mm	unité	382,50
62103- calibre 100 mm	unité	398,00
62104- calibre 150 mm	unité	766,60
62105- calibre 200 mm	unité	941,60
62106- calibre 250 mm	unité	1 471,60
62107- calibre 300 mm	unité	1 761,60
62200	Fourniture de compteur neuf type MID non volumétrique :		
62201- calibre 65 mm	unité	369,10
62202- calibre 80 mm	unité	653,30
62203- calibre 100 mm	unité	735,00
62204- calibre 150 mm	unité	966,60
62500	Déplacement spécial :	unité	33,00
63300	Fourniture d'un module radio clipsé pour relève à distance du compteur :	unité	42,00
63400	Fourniture d'un module radio départé pour relève à distance du compteur :	unité	51,60
63500	Fourniture d'un émetteur d'impulsion :	unité	30,00
63600	Fourniture d'un dédoubleur d'impulsion :	unité	145,42
63700	Pose d'une embas déporté :	unité	52,00
69100	Suppression définitive d'un branchement de diamètre nominal inférieur ou égal à 40 mm, ne nécessitant pas d'intervention sous enrobés :	unité	379,72
69200	Suppression définitive d'un branchement de diamètre nominal inférieur ou égal à 40 mm, avec intervention sous enrobés :	unité	546,19

Il est demandé aux membres du Comité :

✓ **De maintenir les prix figurant au bordereau des prix de 2017 et d'appliquer une révision des prix de +1,71 % à l'ensemble des devis et factures émis par le Syndicat pour l'année 2018 à compter du 1^{er} avril 2018.**

**19 votants
0 voix contre
19 voix pour
0 abstention**

Accord à l'unanimité.

Monsieur Jean-Claude LANDAIS précise que l'on refacture strictement le déboursé à l'utilisateur pour un souci de transparence.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LE SIAEP DE BRETTE LES PINS ET SAINT MARS D'OUTILLÉ

Monsieur Miguel FIMIEZ indique qu'en 2017 le SIDERM a modifié des statuts afin d'étendre la possibilité de réaliser des prestations de service à d'autres collectivités (avant cette date, cette compétence était réservée aux membres).

Le SIAEP de Brette Les Pins et Saint Mars d'Outillé exploite en régie la distribution d'Eau Potable sur les deux communes. Il assure le service en s'appuyant sur deux agents.

Afin de faciliter l'organisation de l'astreinte sur ce territoire, le SIDERM interviendrait périodiquement à la place des fontainiers du SIAEP.

Les coûts de prestations seraient remboursés conformément à la réglementation.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical :

- ✓ D'autoriser M. le Président à signer la convention avec les SIAEP.

19 votants
0 voix contre
18 voix pour
1 abstention

Monsieur François GARNIER précise que les coûts liés au temps passé par l'agent et le déplacement ne sont pas pris en compte dans la délibération dans le calcul de la rémunération des agents.

Monsieur Jean-Claude LANDAIS explique que nous n'avons pas le droit de faire des bénéfices entre collectivités.

Monsieur François GARNIER ajoute que le prix de revient de l'agent va au-delà des frais de déplacement (frais de gestion, personnel, ...).

Monsieur Jean-Claude LANDAIS espère qu'un jour le SIAEP de Brette Les Pins et St Mars d'Outillé rejoindra le SIDERM. Toute la partie corrective sera prise en charge par le SIAEP de Brette Les Pins et St Mars d'Outillé.

Monsieur François GARNIER explique qu'un abonné du SIDERM pourrait reprocher au Syndicat que les mêmes services pour les abonnés hors du Syndicat soient aux frais du SIDERM.

Monsieur Joël GEORGES répond que l'important pour eux c'est d'alléger le travail du personnel, ils vont prendre une décision prochainement.

Monsieur Jean-Claude LANDAIS précise qu'à terme, on proposera davantage de prestations et on sera plus vigilant sur les coûts de fonctionnement alors que là on n'aura peut-être une dizaine d'astreintes par an.

RESSOURCES HUMAINES

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur COUSIN Philippe, 2^{ème} Vice-président chargé de l'Administration Générale, du Personnel, du Budget et des Relations avec les usagers, explique que suite au retrait de Le Mans Métropole (pour 18 de ses communes adhérentes) du SMAEP ayant entraîné la mutation de quinze agents et aux avancements de grade prévus en 2018, il convient de mettre à jour le Tableau des Emplois Permanents.

Le nouveau Tableau des Emplois Permanents serait le suivant :

Tableau des emplois permanents au 15 décembre 2017	Nouveau Tableau des Emplois Permanents
1 ingénieur en Chef Hors Classe	1 ingénieur en Chef Hors Classe
1 Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1 Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe
2 Techniciens Principaux de 1 ^{ère} Classe	
1 Technicien Principal de 2 ^{ème} Classe	1 Technicien Principal de 2 ^{ème} Classe
1 Technicien	
2 Agents de Maîtrise Principaux	1 agent de maîtrise principal
5 Agents de Maîtrise	4 Agents de Maîtrise
	1 Adjoint technique principal 1^{ère} classe
2 Adjoints Techniques Principaux de 2 ^{ème} Classe	2 Adjoints Techniques Principaux de 2 ^{ème} Classe
9 Adjoints Techniques	5 Adjoints Techniques
1 Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	3 Adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe
6 Adjoints Administratifs Principaux de 2 ^{ème} Classe	3 Adjoints Administratifs Principaux de 2^{ème} Classe
3 Adjoints Administratifs	3 Adjoints Administratifs

✓ **Il est demandé aux Membres du Comité Syndical d'adopter le présent Tableau des Emplois Permanents.**

**19 votants
0 voix contre
19 voix pour
0 abstention**

Accord à l'unanimité.

COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'ALIMENTATION EN EAU

PARTICIPATION AU PROGRAMME POUR LE VILLAGE DE GOUANKO AU MALI

Monsieur Bruno LECOMTE, Vice-Président, indique qu'un crédit a été ouvert au Budget Primitif 2018 pour participer à des opérations de coopération internationale, ainsi que le prévoit la loi n° 2005-95 du 9 février 2005.

Par courrier en date du 22 février 2018, l'association « Les amis de Badia-Goumanko » en partenariat avec la ville de Changé a proposé au Syndicat d'apporter son aide à un projet de construction d'un château d'eau. Le coût total de ce projet est d'environ 9 000 €.

La participation du Syndicat pourrait être fixée à la somme de 3.000 €.

Il est proposé aux Membres du Comité :

- ✓ De donner leur accord à cette action de coopération,
- ✓ D'autoriser le versement de la somme de 3.000 € à l'association « Les Amis de Badia-Goumanko » qui est chargée de collecter les fonds auprès des différents partenaires,
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au budget 2018.

19 votants
0 voix contre
18 voix pour
1 abstention

Monsieur Joël GEORGES précise que pour 2019, on a une demande de participation de la commune d'Étival-Les-Le-Mans. Il ne faut pas hésiter pour les années suivantes.

Monsieur Sébastien GOUHIER remarque que les collectivités locales ont conservé des habitudes depuis longtemps mais est-ce bien encore justifié.

Monsieur Bruno LECOMTE s'interroge du nombre de personnes sur terre qui n'ont pas encore l'eau potable.

Monsieur Sébastien GOUHIER demande si c'est du ressort des collectivités ou de l'État.

Monsieur Bruno LECOMTE indique que nous accordons des aides en rapport avec l'eau potable.

AFFAIRES DIVERSES

POTEAUX INCENDIE

Monsieur Olivier PANNIER s'interroge sur l'entretien des poteaux d'incendie.

Monsieur Jean-Claude LANDAIS répond qu'il sera proposé une convention lors du Comité Syndical de juin.

Monsieur Samir BRIHI ajoute qu'actuellement on peut réaliser des prestations sur simple demande de devis et à partir de juin il y aura une convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H30.